

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

(DIRECTIVE 2014/35/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL)

BARRY H07V-U

Rev 02: 20/09/2018

MIGUELEZ S.L. est un fabricant de Câbles Électriques, qui compte avec un Système de Gestion de la Qualité selon la norme ISO 9001 et possède le Certificat d'Entreprise ER-0068//1995.

Conformément aux dispositions de la Directive 2014/35/UE du parlement européen et du conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension du 26 février 2014

CERTIFIE QUE:

Le câble avec la désignation **H07V-U** de tension assignée **450 / 750 V C.A. (Uo/U)**

Marque d'usine : **MIGUELEZ**

Marque commerciale : **BARRY H07V-U**

Description : **Câbles isolés monoconducteurs avec conducteur de cuivre recuit, classe 1 selon la norme EN 60228 et isolement de PVC type TI 1 selon la norme EN 50363-3.**

Gamme de fabrication : **Section nominal de l'âme: 1,5 / 2,5 et 4 mm². Couleur de l'isolation selon la norme EN 50525-1.**

A été fabriqué selon :

☒ Entièrement	D'accord à la norme: Norme européenne (Harmonisé) EN 50525-2-31:2011 Norme nationale (Espagne) UNE EN 50525-2-31:2012
<u>Description et référence des exigences de sécurité auxquelles la conformité est déclarée:</u> Les câbles MIGUELEZ BARRY H07V-U respectent les normes EN 50525-2-31:2011 et UNE-EN 50525-2-31:2012 en ce qui concerne tous les aspects constructifs, les spécifications et les essais de ces normes. Le conducteur est de cuivre, classe 1 selon la norme EN 60228. La gamme de câbles BARRY H07V-U dépasse avec succès les tests de propagation de la flamme selon la norme EN 60332-1-2, IEC 60332-1-2. Le norme EN 50525-1 indique que les câbles inclus dans la série de la norme EN 50525 se conformer aux exigences de santé et de sécurité de la Directive Basse Tension. Les câbles BARRY H07V-U possèdent le certificat AENOR <HAR>: n° 042/00416 y HAR/000315 selon la norme UNE EN 50525-2-31 & EN 50525-2-31 Par ailleurs, toutes les exigences des normes harmonisées de construction sont respectées, nous pouvons donc affirmer que ces câbles répondent aux objectifs de sécurité de la Directive 2014/35/UE du Parlement Européen et du Conseil.	

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant
Cette certification est émise à León(Espagne), le 19 Avril 2016

MIGUELEZ S.L
C/ Párroco Pablo Díez Nº157
24010- LEÓN (SPAIN)
Responsable du Département Qualité